

INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 27 juin 2015

Cher(e)s ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre grand rendez-vous associatif annuel, l'assemblée générale principale de l'APF, qui se tiendra le samedi **27 Juin 2015 de 10h à 17h au parc des expositions de Nantes (Exponantes)**.

Événement central dans la vie de notre association, l'assemblée générale permet, grâce au dialogue entre tous les participants, de prendre la mesure de l'année passée et de porter ses orientations pour l'année à venir.

Vous le savez, l'année 2014 a été particulièrement riche et intense tant pour notre organisation interne qu'au niveau de nos revendications et mobilisations, notamment sur le sujet de l'accessibilité. Quant à l'année 2015, elle se dessine sous les mêmes auspices, déjà marquée par les dix ans de la loi « handicap » du 11 février 2005.

Aussi, notre assemblée générale sera l'occasion d'échanger entre nous tous, acteurs de l'APF, sur tous ces enjeux et en présence d'invités de marque, nous l'espérons. Espace de participation à la vie de l'association et lieu de rencontres, notre assemblée générale sera également, comme chaque année, un moment important pour permettre aux participants de mieux comprendre les ambitions et le fonctionnement de l'association et, ainsi, renforcer leur sentiment d'appartenance à l'APF.

Dès maintenant, ceux d'entre vous qui souhaitent participer à l'assemblée générale sont invités à s'inscrire soit en retournant le bulletin d'inscription ci-joint, soit en complétant le formulaire sur le site **www.apf.asso.fr**.

Enfin, conformément à nos statuts, je vous rappelle que seules les personnes adhérentes depuis au moins le 27 juin 2014 (ayant donc au moins 12 mois d'adhésion) et à jour de cotisation ont le droit de voter lors de l'assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale, vous pouvez mandater un adhérent qui vous représentera lors des votes en remplissant le «Bon pour pouvoir».

Dans l'attente de vous accueillir à ce temps important de la vie de notre association.

Très cordialement.

Alain Rochon,
Président

-Retrouvez toutes les informations pratiques de l'Assemblée générale page 2 -

Samedi 27 juin 2015 de 10h00 à 17h00, accueil à partir de 9h00
EXPONANTES - Parc des Expositions - Route de Saint-Joseph de Porterie
- 44300 Nantes - France - + 33 (0)2 40 52 08 11 - www.exponantes.com

Pour participer à l'assemblée générale :

L'assemblée générale de l'association est ouverte « aux adhérents inscrits depuis au moins un an (27 juin 2014 à minima) et à jour de leur cotisation. Les bénévoles et les salariés non adhérents peuvent y participer sans voix délibérative » (article 5.1 des statuts de l'APF).

Si vous souhaitez participer à l'assemblée générale,

vous devez vous inscrire individuellement :

- soit en remplissant le formulaire accessible sur le site internet : www.apf.asso.fr (actualité « Assemblée Générale » en page d'accueil)
- soit en complétant le formulaire papier, disponible auprès de votre délégation ou sur le site internet de l'APF, et en le renvoyant au siège de l'APF.

Les inscriptions seront closes le 29 mai 2015

Les frais liés à une participation à l'assemblée générale sont à la charge de chaque participant, sauf pour deux personnes par département (le représentant départemental et le suppléant pris en charge par la délégation) et pour les membres du Conseil d'administration.

Une contribution de 15 euros est demandée à chaque participant pour le déjeuner, à régler à l'inscription, sauf pour les accompagnateurs et les enfants de moins de 10 ans.

Si vous souhaitez voter mais ne pouvez pas assister à l'assemblée générale,

vous pouvez donner procuration à un adhérent, lui-même inscrit depuis au moins 12 mois et à jour de cotisation, qui vous représentera lors des votes. Pour cela, il vous suffit de remplir le bon pour pouvoir (disponible auprès de votre délégation ou sur le site de l'APF) et de le renvoyer au siège de l'APF avant le 29 mai 2015.

«L'AG en direct chez nous»,

pour la deuxième année consécutive, l'assemblée générale 2015 sera accessible en direct sur internet. Il s'agit de donner la possibilité au plus grand nombre d'adhérents de participer à travers ce temps fort de notre vie associative qui reconnaît leur place prépondérante des adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégation pour savoir si elle organise une séance de retransmission.

Déroulement de la journée :	Ordre du jour indicatif de l'assemblée générale :
<p>A partir de 9h00 : Accueil et émargement</p> <p>10h00: Ouverture de l'assemblée générale</p> <p>12h30 : Déjeuner sur place</p> <p>13h30 : Reprise de l'assemblée générale</p> <p>17h00 : Clôture de l'assemblée général</p> <p>Un pot sera offert à l'issue de cette journée</p>	<p>Conformément aux statuts, l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :</p> <p>-Présentation du rapport moral et du rapport d'activités 2014, débat et vote</p> <p>-Présentation du rapport financier 2014 et rapport des commissaires aux comptes, débat et vote</p> <p>-Montant des cotisations pour l'année 2016, <i>débat et vote</i></p> <p>-Programme de l'après-midi à l'étude :</p> <p>Motions de l'assemblée générale 2015, débat et vote</p> <p>+ Tables Rondes</p>

Après validation par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mai 2015, les rapports et motions soumis aux débats et votes de l'assemblée générale seront transmis par courrier début juin 2015 aux adhérents inscrits à l'assemblée générale.